



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Évolution de la démographie des dermatologues et accès aux soins dermatologiques

Question écrite n° 8410

Texte de la question

M. Thierry Frappé attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la diminution du nombre de dermatologues au profit de la cosmétologie. En effet, en dix ans, la profession a perdu 10 % de ses effectifs, particulièrement dans les régions du Nord et Pas-de-Calais, de la Picardie et des Midi-Pyrénées, tandis que les praticiens exerçant exclusivement en médecine esthétique représentent déjà près de 7 % du total et verront leur nombre croître d'ici 2028. Cette évolution se traduit par des délais de rendez-vous dépassant trois mois pour une consultation dermatologique, alors que les soins esthétiques sont programmés sous deux à quatre semaines, retardant la prise en charge des pathologies cutanées et exposant les patients à des risques sanitaires accrus. Il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour redonner de l'attractivité à la dermatologie médicale et garantir une répartition équilibrée des spécialistes dermatologues sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8410

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2025](#), page 6015